

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTE :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°12/2018

Date de la convocation du Comité syndical : vingt et un mars deux mille dix huit

Date de la séance du Comité syndical : vingt huit mars deux mille dix huit

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET : Budgets finances – Annulation du titre de recettes émis par le syndicat mixte en sa faveur concernant le transfert d'excédent du SIAH de la Vallée du Dourdou de Conques

Considérant la délibération 30/2014 du 16 mai 2014 du Syndicat Mixte Lot Dourdou évoquant la décision du SIAH de la Vallée du Dourdou de Conques de transférer son excédent de fonctionnement de 5 114,86 € au Syndicat Mixte Lot Dourdou

Considérant le titre n°34 du 17 juin 2014 émis à l'encontre du SIAH de la Vallée du Dourdou de Conques,

Considérant l'absence de délibération du SIAH de la Vallée du Dourdou autorisant le transfert de cet excédent,

Il convient d'autoriser l'annulation du titre suivant :

Budget principal : Exercice 2014 : titre n°34 d'un montant de 5 114,86 euros,

- De prévoir l'inscription de cette opération au budget 2018.

LE COMITE SYNDICAL,

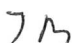
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'annulation du titre suivant :

- Budget principal : Exercice 2014 : titre n°34 d'un montant de 5 114,86 euros

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe : 

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOUÉDOU
Jacques BLANC
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Tréguénils
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 95 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Jacques BLANC

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

29 MARS 2018

BUREAU DU COURRIER